

INIT. PRÉS.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Procès-verbal de la session extraordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue au siège social de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (400, boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès), **le vendredi, dixième jour du mois de juin deux mille seize (10 juin 2016), à QUINZE HEURES TRENTE MINUTES (15 H 30)**, à laquelle sont présents:

Monsieur René Goyette, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières (par conférence téléphonique)

Monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan (par conférence téléphonique)

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé (par conférence téléphonique)

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux (par conférence téléphonique)

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac (par conférence téléphonique)

Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé (par conférence téléphonique)

Monsieur Guy Simon, Représentant de la MRC des Chenaux (par conférence téléphonique)

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2016-06-4569

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adjudication des contrats liés au *Certificat d'autorisation assorti de conditions* reçu le 9 juin 2016
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-06-4570

**ADJUDICATION DES CONTRATS LIÉS AU CERTIFICAT
D'AUTORISATION ASSORTI DE CONDITIONS REÇU LE
9 JUIN 2016**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie) est une régie intermunicipale soumise aux articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes portant sur l'adjudication des contrats;

ATTENDU que la Régie est soumise, depuis le 9 juin 2016, à un certificat d'autorisation assorti de conditions pour l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès portant le numéro 7522-04-01-00006-36 401 358 323;

ATTENDU que de nombreux délais de courtes échéances sont prévus à ce certificat d'autorisation;

ATTENDU que le respect de cesdits délais nécessite que toute dispense pouvant être accordée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, soit accordée par ce dernier à la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu que la Régie requiert du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire toute dispense pouvant être accordée en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, et ce, afin de permettre à la Régie de se conformer aux différents délais de courtes échéances prévus au certificat d'autorisation numéro 7522-04-01-00006-36 401 358 323 émis par le ministre de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique le 9 juin 2016.

Il est également résolu d'autoriser le greffier ou la trésorière ou le directeur général à signer tous documents afférents à cette requête au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-06-4571 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu de lever l'assemblée à quinze heures trente-huit minutes (15 h 38).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRETÁIRE